

Communication du Conseil Parisien de la Jeunesse au Conseil de Paris de Novembre 2012

I. Introduction

Instance parisienne de démocratie participative en direction des 15 à 25 ans, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) poursuit, depuis sa création en 2001 par M. le Maire Bertrand Delanoë, une action de consultation et de concertation sur des sujets de politique municipale et d'initiatives citoyennes.

Le CPJ est une nouvelle fois très honoré de pouvoir s'exprimer devant les Conseillères et Conseillers de Paris. Cette possibilité pour les jeunes d'interpeller directement les élus fait suite à une réforme votée par le Conseil de Paris en 2009.

Les membres du CPJ souhaitent remercier vivement M. le Maire Bertrand Delanoë, l'Exécutif municipal et l'ensemble des Conseillers de Paris pour l'intérêt et le soutien dont ils font preuve à l'égard de cette instance.

Les membres du CPJ souhaitent également remercier l'administration parisienne, notamment la Sous-Direction de la Jeunesse et la Mission *Citoyenneté des Jeunes* qui accompagnent les actions du CPJ.

Cette communication est l'occasion pour le Conseil Parisien de la Jeunesse de présenter son bilan d'activité de l'année 2011 - 2012 mais aussi d'attirer l'attention des élus parisiens sur le sujet choisi et travaillé par l'une de ses commissions : les réalités de la prostitution chez les jeunes à Paris.

II. Bilan 2011-2012

Le CPJ est composé de 80 membres au maximum, mandatés pour un an (une année scolaire) et âgés entre 15 et 25 ans et répartis en 2 collèges :

- 60 jeunes représentants les Conseils de la Jeunesse d'Arrondissement.
- 20 membres représentants les jeunes issus d'autres parcours et d'autres institutions : résidences de jeunes travailleurs, associations jeunes et du Conseil Académique de la Vie Lycéenne.

La rentrée du CPJ a débuté au mois d'octobre 2011 par sa **communication annuelle devant les Conseillers de Paris** permettant une présentation du bilan de l'année passée ainsi que des travaux menés sur *la prise en charge des jeunes en situation d'urgence sociale*. Des propositions concrètes ont alors été soumises et débattues avec l'exécutif du Conseil.

Au mois de novembre, anciens et nouveaux membres se sont réunis lors du « séminaire de rentrée ». Celui-ci a été suivi de la première séance plénière, présidée par Bruno Julliard et deux conseillers du CPJ. **Rokhaya Diallo**, la première marraine du CPJ, est venue témoigner de son engagement et son parcours professionnel. Les membres ont ensuite choisi les thématiques de leurs futures commissions de travail.

1. La commission sport.

Lors de la première séance plénière du mois de novembre, Jean VUILLERMOZ, *Adjoint au Maire de Paris, chargé des sports*, a consulté le CPJ sur deux points : le réaménagement de la serre tropicale des Halles en équipement sportif et les nouvelles pratiques sportives.

Pour répondre au projet de **réaménagement de la serre tropicale des Halles**, les Conseillers de la commission sport ont choisi d'orienter leur réflexion autour de *l'art du déplacement*, qui est une pratique sportive apparue en France, dans les années 90 mais qui peine à être reconnue dans l'hexagone, alors même que le nombre de pratiquants ne cesse d'augmenter.

Les membres du CPJ ont proposé à M. Jean VUILLERMOZ, de dédier ce prochain équipement à **la pratique de l'art du déplacement**. Cette proposition, qui a été validée par le Maire de Paris, se concrétisera par la réalisation d'un espace dédié au Parkour à la rentrée 2015.

Pour la deuxième partie de la consultation, les jeunes Conseillers ont décidé de travailler sur les nouvelles pratiques sportives nées des « cultures urbaines ». La commission sport a réalisé divers reportages qui mettent en valeur ces nouvelles tendances des sports urbains à Paris.

2. La commission citoyenneté.

Avec les élections présidentielles et législatives, 2012 fut une année incontournable pour que les Conseillers du CPJ agissent sur le sujet.

Les membres de la commission citoyenneté ont décidé de mener 4 actions phares : des **vidéos sur l'incitation au vote**, un **événement citoyen et festif**, intitulé « *En 2012, je vote !* » sur la Place Carrée, une **plaquette sur les élections législatives**, afin de lutter contre le fort taux d'abstention des primo-votants et enfin un **ciné-débat autour du film « L'exercice de l'Etat »**, au Palais d'Iéna.

3. Commission échanges avec les conseils de la jeunesse nationaux et internationaux.

Cette commission a mené à bien deux grands projets. Ils ont dans un premier temps réalisé un **stand du CPJ à l'évènement « Faites l'Europe »**, qui pour sa 7^e édition avait choisi le thème de « la solidarité intergénérationnelle les mobilités européennes ». Puis début septembre, ils ont **organisé un séminaire européen de la jeunesse**, avec le soutien du **PEJA (Programme Européen Jeunesse en Action)**, réunissant les Conseils de la jeunesse de Barcelone, Naples, Rome, Gothenburg, Berlin, Bruxelles et l'île de la Réunion, autour de la question de la démocratie participative et représentative.

4. Commission discrimination, Droit de l'Homme et égalité Femmes/ Hommes

Les membres du CPJ ont souhaité travailler dans le cadre de cette commission, sur 3 axes principaux :

La prostitution estudiantine, phénomène qui fut très médiatisé en 2002 lors de la publication du livre « Laura D, mes chères études » puis à nouveau lors de la sortie du film « *Elles* » de Malgorzata Szumowska en 2012. Les conseillers ont entamé un travail de recherche et d'audition de spécialistes. Un documentaire sera réalisé cette année, avec l'aide de Marion Stalens, réalisatrice.

Une meilleure représentativité de la société française actuelle dans la dénomination des rues et établissements. Sur proposition du Conseil de la Jeunesse du 14^e arrondissement, les membres du CPJ proposeront dans un vœu adressé au Maire et aux Conseillers de Paris que soit étudiée la possibilité de donner à une voie de circulation ou un équipement public le nom de femmes et de personnalités issus de la diversité.

Le contrôle au faciès : Les membres du CPJ ont souhaité travailler sur la question du contrôle au faciès et ont adopté lors de la séance plénière de juin un principe de vœu sur ce sujet. Au vu de l'actualité récente du conseil de Paris de septembre, ils souhaitent pouvoir soutenir la proposition de l'exécutif.

III. Faisant suite au travail précédemment mené sur les situations de précarité et d'urgence sociale, le CPJ s'est penché sur la question des situations de prostitution chez les jeunes parisiens.

Le thème de la précédente Communication du CPJ abordait les situations des jeunes qui ont de plus en plus de difficultés pour subvenir à leurs besoins fondamentaux (se loger, se nourrir correctement, se soigner).

Ce constat est d'autant plus frappant chez les étudiants français : plus de 100 000 d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté. La part des étudiants qui travaillent pour financer leurs études est en constante augmentation. Mais, ces jobs d'étudiants prennent du temps et ne suffisent parfois pas à payer les factures. Ainsi, certains étudiants ont parfois recours à la prostitution en contrepartie d'avantages en nature et financiers.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse avait tout d'abord choisi de mener un travail de recherche sur la prostitution estudiantine mais ils se sont rendus compte au fil des entretiens qu'il était nécessaire d'élargir le débat à la question de la prostitution des jeunes.

Ils ont donc souhaité attirer l'attention des élus parisiens sur ce type de situations sociales, pour lesquelles peu de données chiffrées fiables et réels existent aujourd'hui.

En développant le sujet, les jeunes du CPJ ont retenu un principe de précaution exprimée par Mme Laurence TRELLET-FLORES, Docteur en sciences de l'Education :

« *La prostitution ne s'étudie ni de s'aborde sans un certain nombre de précautions. Prudence à l'égard de ses propres a priori, d'un sujet qui réfère à ce point à l'intime, au sexe, à l'argent, c'est-à-dire soi ; prudence envers un sujet qui est autant représenté, figuré, dessiné ou filmé ; prudence encore sur un sujet qui exerce d'emblée une sorte de fascination ou, de manière assez systématique, une répulsion* »

Les membres du CPJ se sont tout d'abord documentés avant de rencontrer plusieurs structures spécialisées :

- Le Mouvement du Nid
- Le Pôle Santé Goutte d'Or
- L'Amicale du Nid
- Mme Laure De Préville (psychologue clinicienne)
- L'association du Bus des Femmes
- Le STRASS (Syndicat des Travailleuses et Travailleurs du Sexe)
- L'Observatoire de l'égalité Femmes/Hommes

a. Prostitution des jeunes et des étudiants, de quoi parle-t-on ? Recherche et analyse du CPJ

Une absence marquante de données statistiques

Au regard des nombreux documents et témoignages recueillis lors des audits, les membres du CPJ ont rapidement constaté qu'il n'existait aucun chiffre officiel permettant de mesurer précisément le nombre de jeunes se prostituant à Paris ou sur le territoire national.

Le rapport d'information de l'Assemblée Nationale de 2011, intitulé « prostitution des étudiants : fantasme ou réalité ? », soulignait le très faible nombre de cas recensés en France, d'où la difficulté de mesurer précisément l'ampleur du phénomène chez les étudiants. Le rapport concluait alors sur le fait que tout restait à faire pour mieux cerner la réalité de terrain.

Il y a quelques années, le Syndicat étudiant *Sud* avançait que 40 000 étudiants se prostituaient en France. Cette annonce avait alors fait couler beaucoup d'encre et ce chiffre de 40 000 étudiants avait été démenti quelques temps après par ses propres représentants.

Concernant les mineurs, l'*ACPE (Association de lutte contre la Prostitution des Enfants)* avance que plusieurs estimations permettent de penser qu'il y aurait près de 6 000 mineurs prostitués en France. Mais une fois encore, il s'agit d'une estimation très vague qui ne reflète très certainement pas la réalité.

Il est donc difficile d'évaluer si la proportion de jeunes se prostituant à augmenter ces dernières années; mais il semble possible d'affirmer qu'à travers les sites Internet et les réseaux sociaux, celle-ci est beaucoup visible qu'elle ne l'était auparavant.

Un phénomène complexe à appréhender

Au fil des différents audits, plusieurs constats ont pu être dégagés par les membres du CPJ. La prostitution volontaire des jeunes est très souvent occasionnelle et touche tous les milieux sociaux. Il s'agit en effet d'un phénomène polymorphe et très évolutif.

Les jeunes qui ont recours à la prostitution le font très généralement en échange d'un bien matériel (argent, mais également en contrepartie d'un logement, objets de consommation, drogues). Les membres du CPJ ont été surpris d'apprendre que la précarité n'était pas le seul facteur d'explication. Les spécialistes ont ainsi pu observer qu'il existait d'autres raisons conduisant les jeunes à avoir des relations tarifées : blessures psychologiques diverses, décomposition/recomposition familiale, isolement, errance, rupture pour affirmer son orientation sexuelle, etc...

Une prise de conscience défaillante

La plupart de jeunes concernés ne considèrent cependant pas qu'ils se prostituent et nient le fait qu'ils s'adonnent à ce genre de pratiques. Il s'agit selon eux d'un échange de bon procédé. Par conséquent, ils ne souhaitent pas être identifiés comme étant victime d'une situation et préfèrent parfois ne pas mettre des mots sur les actes qu'ils commettent.

N'ayant pas conscience de leurs actes, il leur est d'autant plus difficile de se sortir de ce cercle vicieux. Percevoir des sommes d'argent conséquentes en peu de temps peut être perçue comme un confort à court terme et le retour à une vie plus classique est alors difficilement envisageable. On parle dans ce cas précis « d'enfermement dans les relations tarifées ».

Les jeunes qui se livrent à la prostitution occasionnelle ne mesurent généralement pas l'impact de leur acte. Par exemple, la notion de risque n'est à aucun moment prise en compte par ces étudiants. Chaque nouvelle situation de prostitution démultiplie pourtant les risques de mises en danger (exemples d'agression de la part de clients lors de rendez-vous fixés par internet, etc...). Le profit à court terme est privilégié au détriment de sa propre sécurité.

Une banalisation de l'acte sexuel

Du côté des établissements scolaires, certains professeurs et conseillers principaux d'éducation constatent chez leurs élèves des comportements pré-prostitutionnels, qui sont, selon eux, liés à l'accès simplifié de la pornographie et à une convergence de plus en plus banalisée entre la marchandisation et la prostitution. Ils ont ainsi observé, chez les plus jeunes, une marchandisation des rapports humains menant à l'acte sexuel où le jeu de la séduction, le désir et le plaisir de l'autre sont mis de côté. L'absence de programmes d'éducation à la sexualité au collège ne permet pas aux jeunes d'avoir des repères stables et construits dans le rapport à l'autre. Les vidéos pornographiques deviennent pour alors certains élèves un outil d'apprentissage à la sexualité, qui leur laisse en mémoire une image faussée des rapports amoureux où les notions de partage et d'échange sont complètement occultées.

Des conséquences visibles

Que ce soit au niveau des collégiens, lycéens ou étudiants, ces comportements pré-prostitutionnels puis prostitutionnels, peuvent entraîner des conséquences multiples : perte de repères dans les rapports amoureux, manque de confiance en soi, décrochage scolaire, réinsertion difficile etc...

B. Des pistes de réflexion à l'attention des élus du Conseil de Paris en complément de l'action déjà menée par la Ville de Paris

L'action de la Ville via l'observatoire de l'égalité femmes / hommes

Les jeunes ont souhaité rencontrer l'observatoire de l'égalité femmes / hommes afin de mieux connaître les actions menées par la Ville et le Département. Ils ont alors constaté que l'observatoire travaille depuis maintenant plusieurs années sur la problématique de la prostitution. Il est en lien étroit avec une douzaine d'associations travaillant à Paris sur cette problématique. La Ville leur apporte un soutien financier pour mener des actions de prévention.

L'observatoire s'intéresse aux spécificités du public et non aux idéologies attenantes afin de prendre en compte les différentes réalités de la prostitution. Les comportements pré-prostitutionnels, sans échanges monétaires à la clé, est selon lui amplifié par les incitations publicitaires et la société de consommation. Il constate également que la prostitution de rues se développe et se rajeunit.

Une fois par an, l'observatoire organise un grand colloque, réunissant l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels et contribue ainsi à sensibiliser le plus grand nombre sur cette difficile problématique qu'est la prostitution.

Les pistes de réflexion des membres du CPJ

Pour les membres du CPJ, un des axes permettant de repérer et d'évaluer au mieux le nombre de jeunes se prostituant est de réinstaurer le dialogue avec les professionnels de santé et acteurs de prévention.

L'accompagnement prodigué par des psychologues et personnels de santé lors d'entretiens (Services Universitaires des Médecines Préventives et de promotion de la santé, services sociaux, personnels infirmiers des établissements scolaires, plannings familial et pôles de santé, Crous), reste en effet l'une des seules amorces du dialogue permettant la découverte des situations. Il s'agit d'un long processus, nécessaire pour qu'un individu réalise et accepte la notion d'acte prostitutionnel (ex : relation sexuelle contre un objet, un cadeau...). C'est pourquoi, il semble important aux membres du CPJ de :

- **Accroître et diversifier les lieux de dialogue** : les spécialistes constatent en effet qu'il existe très peu de lieux d'écoute et d'échanges autour de la sexualité, ne permettant pas ainsi d'identifier les situations à risques et de mise en danger
- **Renforcer l'action de services spécifiques** tels que le BAPU (Service d'Aide Psycho-universitaire), **en diffusant plus largement les messages et dispositifs de sensibilisation existants** sur les réalités de prostitution des jeunes
- **Soutenir la mise en place d'une éducation à la sexualité efficace** auprès des adolescents au sein des établissements scolaires mais aussi dans le cadre extra-scolaire. Les membres du CPJ préconisent de développer les interventions des plannings familiaux et de permettre qu'il y ait plus d'interactions entre les infirmières scolaires et les assistantes sociales des plannings
- **Développer de nouvelles campagnes de sensibilisation** au sein des établissements scolaires. C'est dans ce sens que les membres du CPJ ont souhaité réaliser un film de prévention, avec le concours de la réalisatrice Marion Stalens et l'aide des différentes structures rencontrées dans le cadre de cette communication. Ce film documentaire sera axé sur la parole des associations de prévention mais aussi sur celle des citoyens afin de disposer de différents angles de vue.

Le Conseil Parisien de la Jeunesse souhaiterait être informé des suites qui pourraient être données à ces propositions.

Nous vous remercions de votre soutien et de votre écoute au cours de cette séance.